

SEANCE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle de Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : MM. RIVIERE, SAINTE-MARIE, Mme DALLAS, Mme GABRIEL, M. MARTET, Mme PIROVANO, Mme BARBÉ, Mme DOUCET, M. DANFLOUS, MM. PORTA, WARNIEZ

Madame JACQUEY DATAS Stéphanie absente et excusée a donné procuration à Mme GABRIEL

Monsieur SABATHIER absent et excusé a donné procuration à Mme DALLAS
Monsieur Jean-Louis FERREIRA absent et excusé a donné procuration à Monsieur RIVIERE

Monsieur Jérôme MOROSI absent et excusé a donné procuration à Mme BARBÉ

Madame DALLAS Isabelle est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 7 février 2022 à l'unanimité.

**Etat
présentant
l'ensemble
des
indemnités
des élus**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter chaque année l'ensemble des indemnités perçues par les élus l'année écoulée. Cet état se présente comme suit :

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues (brut annuel)	Remboursements de frais (Kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantage en nature
DALLAS Isabelle	9 241,20 €	0	0
GABRIEL Aurélie	9 241,20 €	0	0
MARTET Patrice	4 620,60 €	0	0
RIVIERE François	24 083,16 €	0	0
SABATHIER Guillaume	9 241,20 €	0	0

SAINTE-MARIE Jean-Pierre	9 241,20 €	0	0
-----------------------------	------------	---	---

Vote des subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention, ainsi que le montant proposé

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention
Académie Gascom	0 €
Amicale sapeurs-pompiers.	3 000.00 €
Association Parents d'Elèves	150.00 €
Associations foie gras	1300 €
Association Maires du Gers.	540.00 €
Bandas Lyre Seissannaise	0 €
Bouchon Seissanais	300.00 €
Chorale MI LA MI	50.00 €
Club du 3 ^{ème} Age	200.00 €
Comité des Fêtes d'Artiguedieu	300.00 €
Comité des Fêtes Seissan	2 500.00 €
Country Western Line Dance	50.00 €
Encierro	2 500.00 €
FNACA	80.00 €
Football Club Seissanais	1 500.00 €
Gymnastique Seissanaise	200.00 €
Judo Club	550.00 €
L'Air des Balkans	1 000.00 €
Lyre Seissanaise	1 260.00 €
PAS Quilles	250.00 €
Peña Fiesta Brava	2 000.00 €
Photo Club	0
PNR Astarac	1 100.00 €
Raquette Seissanaise	300.00 €
Scrabble Club	200.00 €
Secours Catholique	50.00 €
Seissan Fêtes et Traditions	0
Société de Chasse d'Artiguedieu	250.00 €
Société de Chasse des 3 Vallées	250.00 €
Société de pêche	250.00 €
UVTF	500.00 €
Divers	5 370.00 €
TOTAL	26 000.00 €

Après discussion l'attribution des subventions aux associations, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus, est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	191 999,98
012 Charges de personnel	380 046,59
65 Autres charges de gestion courante	193 819,39
66 Charges financières	14 420,88
042 Opérations d'ordre entre section	24 692,00
TOTAL	804 978,84

RECETTES

70 Produits des services	58 643,93
73 Impôts et taxes	637 440,94
74 Dotations, subventions et participations	267 034,51
75 Autres produits gestion courante	39 219,97
77 Produits exceptionnels	3 466,06
013 Atténuation des charges	13 695,88
002 Excédent de fonctionnement reporté	616 137,02
TOTAL	1 635 638,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Déficit d'investissement reporté	203 015,78
16 Emprunts et dettes assimilés	61 071,18
21 Immobilisations corporelles	273 692,93
23 Immobilisations en cours	149 752,22
TOTAL	687 802,11

RECETTES

10 Dotations Fonds divers Réserves	370 236,61
13 Subventions d'investissement reçues	18 662,90
16 Emprunts et dettes assimilés	950,00
27 Autres immobilisations financières	52 447,38
040 Opérations d'ordre entre sections	24 692,00
TOTAL	466 988,89

Approbation
du compte
administratif

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

**par Madame
BRUNEL
Isabelle
Receveur
Municipal**

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte Administratif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Compte
Administratif
2021
Assainissement**

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	2 283,72
66 Charges financières	-103,26
042 Opérations d'ordre entre sections	18 082,00
TOTAL	20 262,46

RECETTES

70 Ventes produits finis, prestations de service	74 997,15
002 Excédent de fonctionnement reporté	158 826,63
TOTAL	233 823,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

23 Immobilisation en cours	161 116,80
TOTAL	161 116,80

RECETTES

001 Excédent d'investissement reporté	15 786,61
10 Dotations, fonds divers et réserves	29 262,39
10222 FCTVA	833,00
1068 Autres réserves	28 429,39
040 Opérations d'ordre entre sections	18 082,00
TOTAL	61 131,00

Approbation du compte de gestion de l'assainissement par Madame BRUNEL Isabelle Receveur Municipal Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte Administratif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte
Administratif
2021
SPIC

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	3 220,75
66 Charges financières	9 346,89
042 Opérations d'ordre entre sections	23 963,33
TOTAL	36 530,97

RECETTES

75 Autres produits gestion courante	17 166,20
77 Produits exceptionnels	16,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	38 512,87
040 Opérations d'ordre entre sections	11 280,60
TOTAL	66 975,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 Emprunts et dettes assimilées	15 107,05
040 Opérations d'ordre entre sections	11 280,60
TOTAL	26 367,65

RECETTES

001 Excédent d'investissement reporté	14 375,26
040 Opérations d'ordre entre sections	23 963,33
TOTAL	38 338,59

Approbation du compte de gestion SPIC Photovoltaïque par Madame BRUNEL Isabelle Receveur Municipal Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte administratif SPIC 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Compte Administratif 2021
Lotissement du Poucouron**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

042 Opérations d'ordre entre section	60 553,07
TOTAL	60 553,07

RECETTE

70 Produits des services, domaine et ventes diverses	87 000,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	109 654,67
042 Opérations d'ordre entre sections	40 553,07
TOTAL	237 207,74

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Déficit d'investissement reporté	60 553,07
040 Opérations d'ordre entre sections	40 553,07
TOTAL	101 106,14

RECETTES

040 Opérations d'ordre entre sections	60 553,07
TOTAL	60 553,07

**Approbation
du compte
de gestion du
Lotissement
du Poucouron
par Madame
BRUNEL
Isabelle
Receveur
Municipal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte administratif Lotissement du Poucouron 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte

Administratif
2021
Lotissement
du Picadé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

002 Déficit de fonctionnement reporté	38 236,04
042 Opérations d'ordre entre section	52 447,00
TOTAL	90 683,04

RECETTES

70 Produits de services, domaine et ventes diverses	35 740,00
TOTAL	35 740,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 Emprunts et dettes assimilés	52 447,38
TOTAL	52 447,38

RECETTES

001 Excédent d'investissement reporté	0,38
040 Opérations d'ordre entre sections	52 447,00
TOTAL	52 447,38

Approbation
du compte
de gestion du
Lotissement
du Picadé
par Madame
BRUNEL
Isabelle
Receveur
Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant : que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE, adjoint aux finances propose le Compte Administratif au vote :

Le compte administratif Lotissement du Picadé 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Vote des
Taux et
des Taxes
Directes
Locales
2022**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes à leur profit.

Pour l'année 2022, monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2022, en rappelant que compte tenu de la bonne tenue des comptes de la commune il propose de pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2022 les taux suivants :

- Taxe sur foncier bâti (30,40% + 33,85%) **64.25 %**
(composé du taux de la commune inchangé de 30,40% et de 33,85% de l'ancienne part du Département du Gers)

- Taxe sur foncier non bâti **104.08 %**

Nombre votants	15	Abstention	0	Vote pour	15	Vote Contre	0
----------------	----	------------	---	-----------	----	-------------	---

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 charges à caractère général	359 427,55
012 Charges de personnel	415 825,00
65 Autres charges de gestion courante	289 572,27
66 Charges financières	12 420,00
67 Charges exceptionnelles	23 185,00
042 Opérations d'ordre entre sections	520 804,32
TOTAL	1 621 234,14

RECETTES

013 Atténuations de charges	10 000,00
70 Produits des services	41 900,00
73 Impôts et taxes	614 260,00
74 Dotations et participations	303 826,00
75 Autres produits gestion courante	39 188,00
77 Produits exceptionnels	1 500,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	610 560,14
TOTAL	1 621 234,14

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Déficit d'investissement reporté	220 813,22
16 Emprunts et dettes assimilés	68 084,60
20 Immobilisations incorporelles	77 000,00
21 Immobilisations corporelles	426 002,07
23 Immobilisations en cours	720 247,78
TOTAL	1 512 147,67

RECETTES

10 Dotations, fonds divers et réserves	314 405,33
Subventions d'investissement reçues	671 926,02
16 Emprunts et dettes assimilés	5 012,00
021 Virement de la section de fonctionnement	495 518,32
040 Opérations d'ordre entre sections	25 286,00
TOTAL	1 512 147,67

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	113 231,02
65 Autres charges gestion courante	600,00
66 Charges financières	21 272,41
042 Opérations d'ordre entre section	116 776,99
TOTAL	251 880,42

RECETTES

70 Ventes produits finis, prestations de services,	57 828,60
002 Excédent de fonctionnement reporté	183 979,52
042 Opérations d'ordre entre sections	10 072,30
TOTAL	251 880,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Déficit d'investissement reporté	97 985,80
16 Emprunts et dettes assimilés	21 392,69
20 Immobilisations incorporelles	12 000,00
23 Immobilisations en cours	100 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	10 072,30
TOTAL	241 450,79

RECETTES

10 Dotations Fonds divers Réserves	56 269,80
13 Subventions d'investissement reçues	68 404,00
021 Virement de la section de fonctionnement	97 019,87
040 Opérations d'ordre entre sections	19 757,12
TOTAL	241 450,79

Le Budget Primitif Assainissement est adopté à l'unanimité.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges à caractère général	28 163,71
65 Autres charges de gestion courante	5,00
66 Charges financières	18 986,81
023 Virement de la section d'investissement	-16920,92
042 Opérations d'ordre entre section	24 950,48
TOTAL	72 106,00

RECETTES

75 Autres produits de gestion courante	36 005,00
77 Produits exceptionnels	16,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	30 444,70
042 Opérations d'ordre entre section	5 640,30
TOTAL	72 106,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 Emprunts et dettes assimilés	15 808,02
23 Immobilisations en cours	15453,10
040 Opérations d'ordre entre sections	5 640,30
TOTAL	36 901,42

RECETTES

001 Excédent d'investissement reporté	11 950,94
021 Virement de la section d'exploitation	-16 920,92
040 Opérations d'ordre entre sections	41 871,40
TOTAL	36 901,42

Le Budget Primitif SPIC est adopté à l'unanimité.

**Budget
Primitif
2022
Lotissement
du Poucouron**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	219 516,40
042 Opérations d'ordre entre section	40 553,07
TOTAL	260 069,47

RECETTES

70 Produit des services	53 000,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	176 654,67
042 Opérations d'ordre entre sections	30 414,80
TOTAL	260 069,47

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Déficit d'investissement reporté	40 553,07
040 Opérations d'ordre entre sections	30 414,80
TOTAL	70 967,87

RECETTES

16 Emprunts et dettes assimilés	30 414,80
040 Opérations d'ordre entre sections (4)	40 553,07
TOTAL	70 967,87

Le Budget Primitif Lotissement Poucouron est adopté à l'unanimité.

Budget
Primitif
2022
Lotissement
du Picadé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

65 Autres charges de gestion courante	1,00
002 Déficit de fonctionnement reporté	54 943,04
TOTAL	54 944,04

RECETTES

70 Produits des services	35 760,00
77 Produits exceptionnels	19 184,04
TOTAL	54 944,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

TOTAL	0,00

RECETTES

TOTAL	0,00

Le Budget Primitif Lotissement Picadé est adopté à l'unanimité.

Affectation
des
résultats
2021
lotissement
du Picadé

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 13 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	16 707,00
- Un déficit reporté de :	38 236,04
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	54 943,04

- Un déficit d'investissement de : 0,00
 - Un déficit des restes à réaliser de : 0,00
 - Soit un besoin de financement de : 0,00
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	54 943,04
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	54 943,04

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0,00

Affectation des résultats 2021 lotissement du Poucouron Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 13 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 67 000,00
- Un excédent reporté de : 107 654,67
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 176 654,67
- Un déficit d'investissement de : 40 553,07
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00
- Soit un besoin de financement de : 40 553,07

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	176 654,67
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	176 654,67

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 40 553,07

Affectation des résultats 2021 Budget Assainissement Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 13 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 54 734,69
- Un excédent reporté de : 158 826,63

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	213 561,32
- Un déficit d'investissement de :	97 985,80
- Un excédent des restes à réaliser de :	68 404,00
Soit un besoin de financement de :	29 581,80

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	213 561,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	29 581,80
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	183 979,52

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 97 985,80

**Affectation
des
résultats
2021
Budget
communal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 13 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	214 522,45
- Un excédent reporté de :	616 137,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	830 659,47
- Un déficit d'investissement de :	220 813,22
- Un excédent des restes à réaliser de :	713,89
Soit un besoin de financement de :	220 099,33

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	830 659,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	220 099,33
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	610 560,14

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 220 813,22

**Affectation
des
résultats
2021
SPIC**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 13 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Photovoltaïque Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	8 068,17
- Un excédent reporté de :	38 512,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 444,70
- Un excédent d'investissement de :	11 950,94
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	11 950,94

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	30 444,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30 444,70

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT
11 950,94

**Clôture
de budget
annexe du
lotissement
du Picadé**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de clôturer le budget annexe du lotissement du Picadé car tous les terrains ont été vendus et d'intégrer les dépenses et les recettes afférentes dans le budget principal. En accord avec la trésorerie, il convient de passer les écritures de compensation comptables.

Où l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE :

D'effectuer les opérations suivantes :

Chapitre Article	Budget Principal			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D6748	19 185,00 €			

Chapitre Article	Budget Lotissement du Picadé			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
R774		19 184,04 €		

**Création
du budget
du
restaurant
place Carnot**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est vivement recommandé par le receveur municipal de créer un budget annexe pour suivre la gestion du restaurant place Carnot dont la commune est propriétaire et qui sera mis en gérance prochainement. Ce budget retracera principalement les loyers perçus par la commune ainsi que les dépenses obligatoires (fiscalité, entretien qui incombe au propriétaire de l'établissement, ...). Monsieur le Maire précise que ce budget sera éligible à la TVA directe.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer le budget annexe du restaurant place Carnot, soumis au régime de la TVA
- D'autoriser toute modification budgétaire nécessaire à l'établissement de ce budget annexe.

**Mise en
location du
restaurant
place Carnot**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé le 9 juillet 2021 de mettre en location le restaurant situé 13 place Carnot à des professionnels du métier. Le choix s'était alors porté sur Mmes Vanessa et Carmen RUBIO qui avaient su convaincre par leur projet de café-restaurant convivial et familial avec une cuisine traditionnelle en circuit court. Leur volonté s'est accordée à celle de l'Assemblée d'ouvrir l'établissement à des jours et horaires adaptés aux demandes de la population seissanaise. Monsieur le Maire a pris contact avec Maître Vanessa Authié, notaire, afin d'établir un projet de bail. Un premier bail d'une durée de 18 mois allant du 13 mai 2022 au 31 octobre 2023 sera établi avec un loyer mensuel fixe à hauteur de 1 000 € HT. Ce loyer sera indexé selon le chiffre d'affaires au restaurant dans un second bail du 1^{er} novembre 2023 au 12 mai 2025.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De confier la gestion du restaurant désormais nommé « La Taverne d'Astarac » situé 13 place Carnot à Madame Vanessa RUBIO, domiciliée au lieu-dit La Patte d'Oie – 32260 TACHOIRES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à l'étude de Maître Vanessa Authié
- D'autoriser l'exploitation de la licence IV détenue par la commune, par Madame RUBIO

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits
Et ont signé les membres du Conseil